PAUSE !



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.

MédiaChartres, vous souhaite de :



et vous donne 

le lundi 13 janvier.



La rédaction

JOYEUSES FÊTES . . .



MédiaChartres soutien le monde médical.



MédiaChartres vous souhaite, de belles fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous le

lundi 8 janvier 2024

avec quelques surprises (…)

La Rédaction

SOLEIL …



MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres est en vacances, et vous donne rendez-vous le



Lundi 4 Septembre et vous garantie une rentrée trés … « HOT » !



à tous, et

à toutes celles et ceux qui travaillent.

La Rédaction

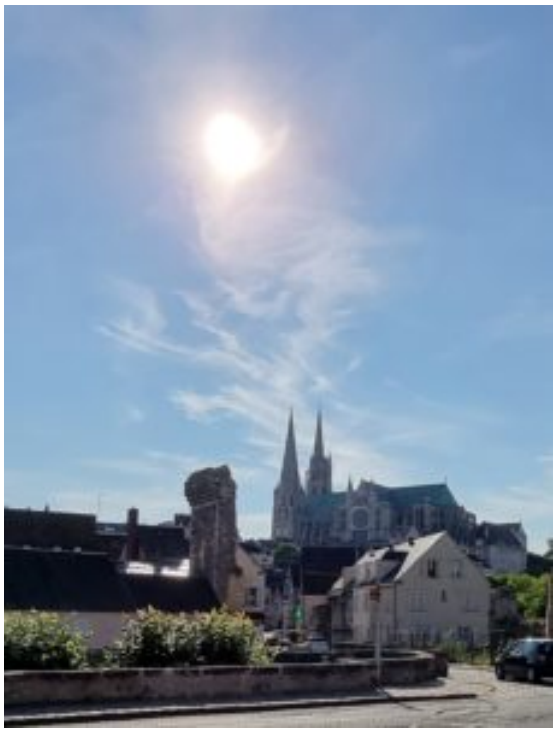

©

MédiaChartres

PETITE PAUSE !

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres fait une petite pause, mais revient très vite, avec encore **PLUS**: **d'enquêtes (et de résultats), de sujets, de révélations, et d'informations**.



À noter sur les agendas, retour (en grande forme) de MédiaChartres, le Lundi 12/06/2023

la rédaction

FÊTE DU 1er MAI

MédiaChartres soutien le monde médical



MédiaChartres vous souhaite un bon 1er Mai.

-La tradition veut que l'on offre du muguet pour porter bonheur le **1er-Mai.**

Un brin de muguet pour porter bonheur le **1er-Mai**. C'est l'autre symbole de cette journée marquée par la **fête du travail**. Les délicates clochettes de cette fleur originaire du Japon exhalent un parfum synonyme de l'arrivée des beaux jours. Mais d'où vient cette tradition bien ancrée ?

Il faut remonter au Moyen Âge pour retrouver l'origine de cette pratique. Le muguet est alors associé à **l'arrivée du printemps**, sa blancheur est un symbole de pureté et il est censé chasser les malédictions de l'hiver. On l'accroche aussi à la porte des futures mariées en **signe virginal**. Cette symbolique plonge ses racines dans les traditions celtes ainsi que les cérémonies romaines faites à Flora, déesse des fleurs.

Du roi Charles IX au maréchal Pétain

C'est **Charles IX** qui assoit la tradition. Le muguet s'offre alors volontiers en couronne de fleurs le 1er mai comme porte-bonheur pour l'arrivée du printemps. Très touché par ce geste qu'il découvre lors d'une visite dans la Drôme, le jeune roi décide de le généraliser dès l'année suivante lors de son sacre en 1561. Désormais, les dames de la Cour recevront le 1er mai un brin de muguet. Et la pratique n'a cessé de gagner en popularité au fil du temps.

L'églantine rouge des travailleurs

Mais c'est le **maréchal Pétain** qui l'ancre définitivement à la Fête du travail en 1941 sous le régime de Vichy. Cette année-là, le **1er mai** devient officiellement la **Fête du travail** et de la concorde sociale, à grand renfort d'affiches, une appellation qui remplace la **journée internationale des travailleurs** qui

avait été instaurée en France en 1890 suite au mouvement venu des États-Unis pour obtenir de meilleures conditions de travail. Dans la foulée, Pétain remplace aussi **l'églantine rouge**, jugée trop prolétarienne et révolutionnaire, qui était arborée par les travailleurs par du muguet blanc !

Aujourd'hui, la coutume veut que l'on offre trois brins de muguet, composés idéalement de 13 clochettes, chiffre porte-bonheur. **On l'offre à ses proches et à ceux que l'on aime**

sources : L'INDÉPENDANT

MédiaChartres Noël Lechable

HEURE D'ÉTÉ, « LE RETOUR »

MédiaChartres soutien le monde médical



Retour (avec le Printemps) de l'heure d'été, **MédiaChartres**



vous explique. Le changement d'heure a été instauré en **France** à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'**Union européenne**. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'Octobre et le passage à l'heure d'été, le dernier dimanche de Mars.

Rappel : En **Mars 2019**, les eurodéputés ont voté pour un projet de directive supprimant le changement d'heure saisonnier. Elle devait être adoptée fin 2020, puis transposée par les États membres. Cependant, en raison de la crise sanitaire liée à la **Covid-19**, ce texte sur la fin du changement d'heure n'est plus à l'ordre du jour et ne devrait pas être discuté dans un avenir proche. **Le changement d'heure été et hiver 2023 est conservé.**

Confirmation: le passage à l'heure d'été se déroulera bien, le dimanche 26 Mars 2023 à 2 heures du matin. Il faudra ajouter 60 minutes à l'heure légale. Il sera alors 3 heures.

INFO +: Pourquoi le printemps tombe désormais le 20 Mars, et non le 21 ?

- Cette année, l'équinoxe de printemps tombe le lundi 20 Mars à très précisément 21h24m et 24s (heure de Paris), selon l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides de l'Observatoire de Paris (**IMCCE**). Cette heure correspond au moment précis où le soleil traverse le plan de l'équateur terrestre. La durée du jour est alors aussi longue que celle de la nuit. Cette donnée

facilement calculable, au point que l'**IMCCE** connaît déjà les équinoxes de printemps jusqu'en … **2999 !**

Alors pourquoi le début de la saison débute-t-il le 20 Mars, et non le 21 comme on nous l'a appris à l'école ? **Explication** : l'orbite terrestre n'est pas parfaitement circulaire, ce qui fait que les saisons ont une durée inégale.

Et aussi parce que la Terre fait le tour du soleil en exactement **365,2422 jours**, **et non précisément en 365 jours**. Ce petit surplus est compensé tous les quatre ans par les années bissextiles, ce qui donne une année moyenne de 365,25 jours. Ces années bissextiles compensent trop ce décalage. Et tous les **130 ans environ**, l'équinoxe tombe un jour plus tôt.

À présent vous savez tout, et pouvez vous mettre à l'heure, **MédiaChartres** vous souhaite, un beau Printemps.

Martine Leroy

VIVE 2023

MédiaChartres vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, et espère très sincèrement, quelle nous fera oublier la précédente (…)

Toute l'équipe s'accorde une petite pause, du 31/12 au 08/01.

Retour le **09/01**, avec toujours plus de scoops, de nouvelles enquêtes et révélations,

2023 va démarrer très fort !

Bonne année à tous.

MédiaChartres.

JOYEUX NOËL …



La Rédaction et toute l'équipe de MédiaChartres, vous souhaite un très beau et joyeux Noël.

En des temps difficiles, nous formulons tous le vœux, que la trêve des confiseurs, soit respectée partout dans le Monde.







NOTRE SOUTIEN …



MédiaChartres, soutien la démarche du Spiil, pour la liberté d’expression et la loi de 1881; Liberté de la presse

Voici le communiqué: 29 sept. 2022



https://www.spiil.org/s/

« Le **Spiil** a appris que le média **Reflets.info** était assigné en référé devant le tribunal de commerce de Nanterre par le groupe **Altice** qui demande le retrait de trois articles d'investigation publiés par l'éditeur. Le groupe de **Patrick Drahi** s'appuie sur la loi du , transposition en droit français de la **directive européenne 2016/943 du 8 juin 2016 dite "secret des affaires"**. Le **Spiil** apporte son soutien à l'équipe de **Reflets.info** qui fait **face à une tentative de procès-bâillon et à un contournement du droit de la presse au prétexte de la protection du secret des affaires.**

Dès 2018, le Spiil avait pointé que l'absence de primauté de la **liberté de la presse (et de la loi du 29 juillet 1881)** sur le **secret des affaires** représentait un risque pour cette liberté fondamentale : il devenait possible pour les entreprises de s'appuyer sur le droit commercial pour contourner le droit de la presse, ouvrant ainsi une brèche pour **le développement de procédures-bâillons sous couvert de protection d'intérêts commerciaux, en violation du principe de la liberté d'expression**. L'analyse du **Spiil** avait d'ailleurs été confirmée par un **avis du Conseil d'État rendu en mars 2018**. **Le Conseil d'État** avait estimé qu'il convenait de considérer comme licite l'obtention d'un **secret des affaires** dans le cadre du droit à l'information.

Ce type de procédures, outre la fragilisation des médias en raison des coûts engendrés par de telles actions, représente un sérieux danger pour le droit à l'information des citoyens et la liberté d'expression. **La loi de 1881 encadre la**

responsabilité des éditeurs de presse. Elle présente les garanties nécessaires pour permettre au juge de bien apprécier, notamment, la valeur d'intérêt général des informations révélées. **De plus, ces pratiques contribuent à renforcer l'opacité du milieu économique, en empêchant les décideurs économiques de prendre des décisions sur la base d'informations transparentes et fiables.**

Le **Spiil** invite le législateur français à adopter les **recommandations formulées par la Commission européenne aux États membres afin de lutter contre les procédures-bâillons**, comme une meilleure formation des professionnels du droit, la possibilité pour **les cibles de procès-bâillons** de disposer d'un accompagnement indépendant et accessible ou encore des cadres juridiques nationaux adaptés. Le **Spiil** propose, en particulier, **de veiller à assurer dans la loi la primauté du droit à l'information sur le droit commercial.** »







Chaque attaque à la liberté de la Presse, et au droit à l'information, est une atteinte directe à la démocratie.

MédiaChartres, et un grand nombre de ses confrères, espèrent que la raison sera victorieuse sur l'intérêt.





La rédaction

Vide- grenier et Foire à tout

▪▪▪

Dans une époque, ou pour beaucoup, les fins de mois sont (ou vont être) de plus en plus difficiles, chacun développe des astuces pour pallier au coup de la vie, ou bien que vous soyez collectionneur, ou curieux ?



MédiaChartres, vous parle des **vides greniers** ou des **foires à tout**, car il est possible en chinant, de réaliser de très bonnes affaires, et parfois même d'avoir de bonnes surprises et trouver « l'objet de ses rêves », sans oublier le (plaisir) de « discuter ferme, les prix » !









Pour information, le **Lions Club de Chartres**, organise ce **18/09**, **son 12ème vide grenier avec 200 exposants, Blv de la Résistance/Blv Chasles et Place des Épars, dans une ambiance conviviale et chaleureuse et pour une bonne cause.**

Vous trouverez certainement ce que vous chercher (et plus encore), à des prix incroyables ! (horaires habituels)

Toutefois, ce type de manifestation, est régie par la loi:

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/brocante-vide-grenier-braderie-regle-impot

Et pour vous aider **MédiaChartres**, vous propose un lien qui recense une bonne partie des manifestations, de ce week-end (et d'autres).

https://brocabrac.fr/28/week-end/



Nous espérons, que le beau temps sera de la partie, (en principe . . . OUI) **alors, bonnes affaires à toutes et tous.**

https://www.meteocity.com/france/meteo-week-end

Karine Relin